

M FERRIER Thierry
4 rue pavée
AVENY
27630 DAMPSMESNIL

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Eure
27000 EVREUX

Copie : M le Maire de DAMPSMESNIL
Objet : modification de PPRI
Concerne : Potager du Château d'Aveny ZE 57 ; AC 102 ; AC 101 ; AC 100

Monsieur le Préfet ;

Je constate que le terrain concerné dont je suis propriétaire comporte à tort une partie importante en Zone Inondable. Cette erreur a eu pour effet :

- de connaître un litige avec la Mairie de Dampmesnil ayant refusé le raccordement du terrain au réseau électrique au prétexte de zone inondable. Annexe IV page 2.
- cette surface de terrain ne peut en aucun cas être susceptible de recevoir une zone d'expansion de crue faussant ainsi les simulations hydrauliques de gestion des crues.
- empêche tout projet futur de développement agricole, touristique ou d'urbanisme.

Pour conforter ma demande j'ai fait réaliser un nivellement du terrain par le Géomètre Expert CALDEA de VERNON avec levé du seuil du Moulin à Eau voisin en amont (cote 30,58). CALDEA a tracé la ligne correspondante à cette cote sur le plan de nivellement du Potager du Château d'Aveny. Annexe I.

Depuis au moins 200 ans (1802 date d'apparition du moulin sur le cadastre), jamais le moulin en amont du pont d'Aveny n'a été inondé. Le potager se trouvant en aval du pont cette cote est conservatoire du fait du gradient de pente de l'Epte et de l'obstacle à l'écoulement constituée par le pont. La crue du 28 janvier 1910 n'a pas inondé la partie du potager concernée par la demande de modification. Annexe III.

Je constate aussi que cette modification rendrait le tracé des zones inondables en accord avec le tracé des zones humides en annexe II.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Aveny le 20 septembre 2015
Thierry FERRIER